



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de la culture et de l'éducation**

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 49

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture et de l'éducation

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 49

Table des matières

Élection de la présidente, Mme Filomena Rotiroti	1
Élection du vice-président, M. Maka Kotto	2

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée
Mme Filomena Rotiroti, présidente de la commission

M. Alexandre Iracà
Mme Claire Samson
M. Dave Turcotte
M. Maka Kotto

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 49

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Dix-sept heures onze minutes)

Le Président (M. Chagnon) : Alors, je constate que nous avons quorum. Bonjour, vous.

Une voix : ...

Le Président (M. Chagnon) : Non, mais, moi, ça me fait plaisir, oui.

Alors, je constate qu'on a quorum, je déclare la séance de la Commission de la culture et de l'éducation ouverte. La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre de groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la présidente, Mme Filomena Rotiroti

Est-ce que j'ouvre... Oui. Je suis prêt à recevoir des propositions concernant le poste de président.

M. Iracà : Oui. M. le Président...

(Interruption)

Le Président (M. Chagnon) : On ne vous a pas donné la parole, vous.

M. Iracà : Ah! je fais juste la demander. Puis-je avoir la parole?

Le Président (M. Chagnon) : M. le député de Papineau.

M. Iracà : Alors, je propose la motion suivante : Que Mme Filomena Rotiroti — quel beau nom! — députée de Jeanne-Mance—Viger, soit élue présidente de la Commission de la culture et des communications.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que vous acceptez d'être mise en nomination?

Mme Rotiroti : Avec plaisir, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon) : Eh bien, dans ce cas, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du...

Une voix : Sur division, M. le Président.

Des voix : Ha, ha, ha!

Le Président (M. Chagnon) : Vous êtes un... Comme nouveau membre de l'opposition officielle, je dois maintenant vous compter. Oui, sur division.

Est-ce que les membres du deuxième groupe d'opposition adoptent aussi cette résolution?

Mme Samson : Bien sûr, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon) : Bien sûr. Alors, je vais vous déclarer, madame, présidente de la Commission de la culture et de l'éducation et je vais vous féliciter, tout en vous suggérant, encore une fois, de vous trouver un vice-président ou une vice-présidente.

La Présidente (Mme Rotiroti) : Merci.

M. Chagnon : Je devrais en avoir plus, des présidents.

La Présidente (Mme Rotiroti) : Alors, merci beaucoup, chers collègues.

Élection du vice-président, M. Maka Kotto

Je suis prête à recevoir des propositions pour le poste de vice-président. Oui, M. le député de Saint-Jean.

M. Turcotte : Mme la Présidente, je propose que le député de Bourget soit élu vice-président de la Commission de la culture et de l'éducation.

La Présidente (Mme Rotiroti) : Merci. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement... Oui. Est-ce que vous acceptez, M. le député de Bourget?

M. Kotto : Avec plaisir, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Rotiroti) : Merci beaucoup. Je suis bien contente que vous soyez encore avec moi. Alors, le groupe parlementaire formant le gouvernement, est-ce que cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Rotiroti) : Adopté. Le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, est-ce que cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Rotiroti) : Adopté. Et, le deuxième groupe d'opposition, cette proposition est-elle adoptée?

Mme Samson : Est-ce qu'on peut vraiment en débattre, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme Rotiroti) : On peut tout faire avec le consentement des membres, Mme la députée.

Mme Samson : On pourrait tester la machine une fois de temps en temps, là.

Des voix : Ha, ha, ha!

Mme Samson : C'est accepté, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Rotiroti) : Merci beaucoup, Mme la députée d'Iberville. Alors, je déclare donc le député de Bourget élu à la vice-présidence de la Commission de la culture et de l'éducation.

Et je lève la séance. La commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die. Merci.

(Fin de la séance à 17 h 15)